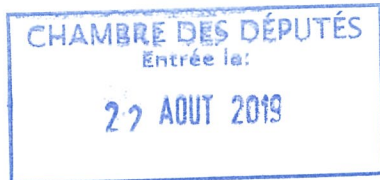




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 12 AOUT 2019



Service central de législation
Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire 907

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°907 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,


Carole Dieschbourg



Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, du Ministre de l'Energie et du Ministre des Finances à la question parlementaire n°907 du 17 juillet 2019 de l'honorable député Monsieur Henri Kox

Entre la période de janvier et mars 2019, la Banque Européenne d'Investissement a conduit une consultation publique sur sa politique de prêt dans le secteur de l'énergie. L'objectif de cette consultation publique a été de déterminer la manière comment la Banque peut au mieux accompagner la politique énergétique visée par l'Union européenne et ainsi contribuer au respect des objectifs climatiques et énergétiques de long-terme, notamment fixés par l'Accord de Paris. Les résultats de la procédure publique ont donné lieu à l'établissement d'un projet de rapport concernant une nouvelle approche en matière de politique de prêt dans le secteur de l'énergie de la Banque. Dans ce projet de rapport, la Banque souligne son rôle dans le financement en infrastructure innovantes et faibles en intensité carbonique. La Banque y évoque également son engagement à entamer une phase transitoire lui permettant, d'ici à 2020, de cesser d'accompagner des projets énergétiques dépendants des combustibles fossiles et à aligner ses activités dans le secteur énergétique avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Partant, la BEI est d'ores et déjà la « banque climatique européenne », de manière à ce qu'il n'est guère opportun d'envisager la création d'une structure additionnelle en la matière.

Le Luxembourg accueille favorablement les engagements pris par la BEI dans le cadre de ce projet de rapport. Partant, le Grand-Duché plaide en faveur d'un alignement de la politique de la BEI en matière de prêts dans le secteur énergétique aux objectifs de l'Accord de Paris et aux actions menées en Europe en faveur de causes climatiques et énergétiques.

De manière générale, un des objectifs poursuivis par le Luxembourg, au travers de sa présence au niveau d'un grand nombre d'institutions financières internationales, est de promouvoir et d'encourager les initiatives multilatérales dans le domaine des finances durables et de souligner le rôle que sa place financière internationale peut jouer en matière de finance durable.

Le Luxembourg a ainsi déjà conclu divers accords avec des institutions internationales, ainsi que des partenariats publics-privés, soutenant des initiatives soutenables. A ce titre, on peut citer notamment la création en 2016, de la plateforme commune de finance climatique - la « Luxembourg-EIB Climate Finance Platform » - ensemble avec la Banque Européenne d'Investissement, qui finance des projets à fort impact dans le domaine de l'action pour le climat et ayant des retombées positives sur l'environnement et le développement. Cette plateforme a notamment investi un montant de 5 millions d'euros dans le « Green for Growth Fund », ce qui a permis audit fonds de mobiliser des financements privés en faveur du développement d'énergies renouvelables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. De même, le Luxembourg est un partenaire stratégique de la Société financière internationale, une structure de la Banque Mondiale, et assure une assistance technique au « Amundi Planet Emerging Green One Bond Fund », le plus grand fonds d'obligations vertes au monde dédié aux marchés émergents.